

20
23



Rapport en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

À propos du présent rapport

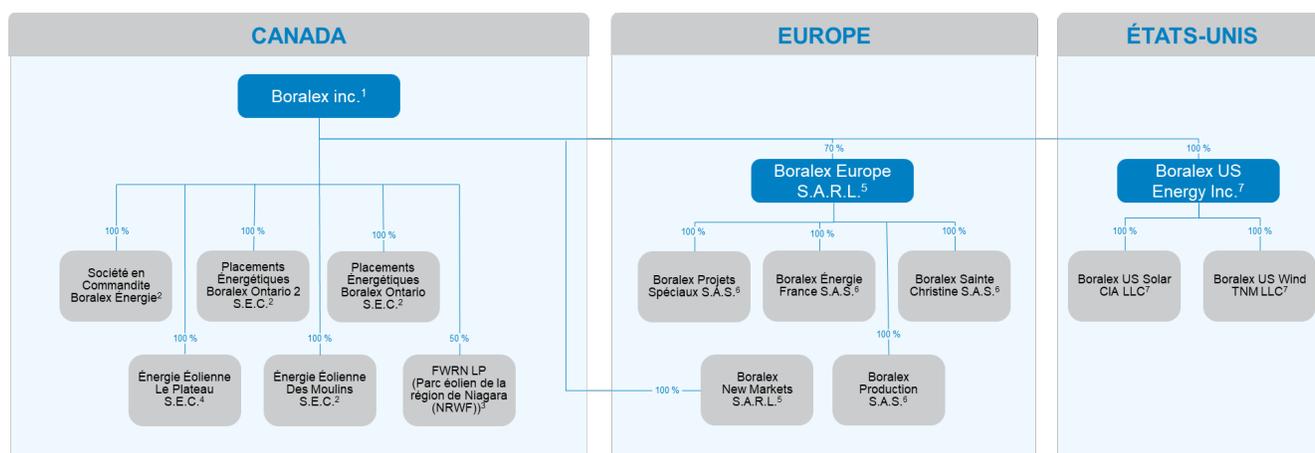
Ce document est un rapport conjoint de Boralex inc. et de l'ensemble de ses filiales canadiennes (voir [annexe 1](#)), réalisé en conformité avec la *Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes* (la « Loi ») pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Il est à noter que les politiques et les descriptions faites sont applicables globalement à Boralex inc. et ses filiales (ci-après nommées « Boralex »).

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

STRUCTURE ET ACTIVITÉS

Boralex, une personne morale en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est une entreprise productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Elle exploite 100 parcs éoliens, 12 sites d'énergie solaire, 15 centrales hydroélectriques et 2 unités de stockage qui représentent une base d'actifs totalisant une puissance installée nette de 3 078 MW, soit 1 819 MW en Amérique du Nord et 1 259 MW en Europe. De plus, elle développe un portefeuille de projets équivalent à près de 6 GW dans l'éolien et le solaire, ainsi que dans le stockage d'énergie, guidée par ses valeurs et sa démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Boralex détient certains projets avec des partenaires privés et communautaires.

Le diagramme ci-dessous présente les principales filiales directes et indirectes de Boralex. Une part importante des activités de l'entreprise est exercée par ses filiales qui détiennent les actifs des projets.



Notre raison d'être



Sur notre planète où l'électricité est au cœur de la lutte contre les changements climatiques, la produire de façon durable pour les générations futures.

MISSION et VISION

Chez Boralex, nous fournissons de l'énergie renouvelable et abordable pour tous. Nous créons de la valeur que nous partageons avec l'ensemble de nos partenaires.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur le meilleur de nos forces.

Grâce à notre audace, notre discipline, notre expertise et notre diversité, nous demeurons une référence de notre industrie.

Et nous prenons plaisir à le faire.

NOS VALEURS

CRÉATIVITÉ

Aller plus loin en faisant preuve d'ingéniosité

ESPRIT D'ÉQUIPE

Construire sur les différences de chacun pour gagner ensemble

RESPECT

Agir avec considération, éthique et sens du devoir

ENTREPRENEURSHIP

Décider avec agilité et courage

COMMUNICATION

Cultiver la circulation d'idées porteuses d'un dialogue ouvert et durable

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

¹ Territoire de constitution : Canada.

² Territoire de constitution : Québec.

³ Territoire de constitution : Manitoba. FWRN LP est l'entité qui exploite le projet NRWF et qui possède l'actif incorporel du même projet, y compris le contrat d'approvisionnement en électricité.

⁴ Territoire de constitution : Manitoba.

⁵ Territoire de constitution : Luxembourg.

⁶ Territoire de constitution : France.

⁷ Territoire de constitution : Delaware.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

CROISSANCE Accroître notre portefeuille de projets et créer de la valeur que nous partageons avec l'ensemble de nos partenaires, communautés et territoires.

DIVERSIFICATION Accélérer le développement de nos compétences pour produire de l'électricité selon l'évolution des marchés et des technologies.

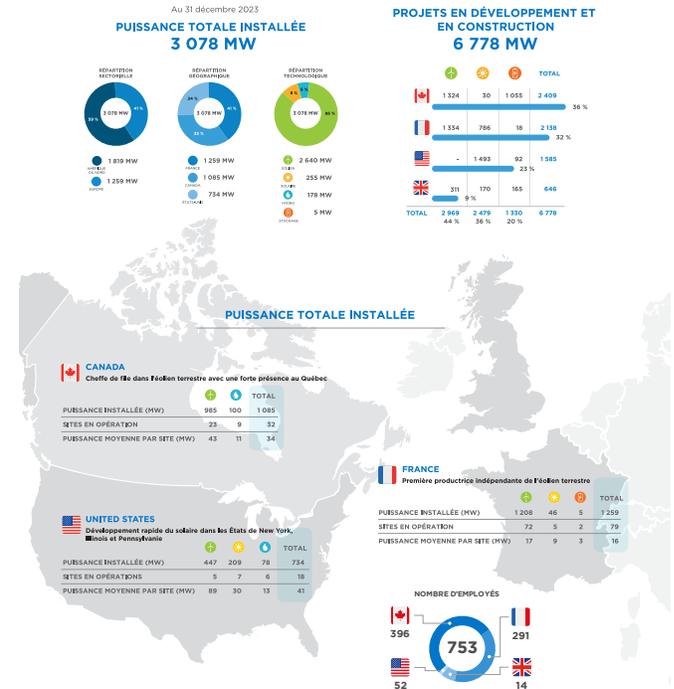
CLIENTÈLE Développer des pratiques commerciales arrimées aux besoins de clients intéressés à améliorer leur empreinte climatique.

OPTIMISATION Perfectionner nos façons de faire pour maximiser la productivité et la rentabilité de nos actifs et de nos services.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE



Borex en un coup d'œil



Pour en savoir plus sur la raison d'être de Boralex, sa mission, sa vision, ses valeurs, ses orientations stratégiques, sa responsabilité sociale d'entreprise et ses activités, nous vous invitons à consulter le rapport annuel, le rapport RSE et le site Internet de Boralex dans la section « [Investisseurs](#) ».

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

L'approvisionnement joue un rôle important pour Boralex puisque nous achetons des composants pour construire et exploiter nos parcs éoliens et solaires, ainsi que nos centrales hydroélectriques et nos sites de stockage.

En 2023, la chaîne d'approvisionnement de Boralex comprenait des entreprises spécialisées dans les domaines suivants et dont les fournisseurs sont situés principalement dans les régions suivantes :

- Fabrication d'éoliennes (Allemagne, Chine, Danemark, Espagne, Inde, Turquie) ;
- Fabrication de panneaux solaires (Chine).

De plus, nous avons identifié que certains biens matériels achetés de nos fournisseurs ont des composants provenant des pays de fabrication suivants : Canada, Chine, France, Allemagne, Inde, Italie, Myanmar, Pologne, Espagne et États-Unis.

Borex a mis en place une fonction de gestion des risques de deuxième ligne de défense afin d'assurer la mise en œuvre d'une prise en charge efficace et équilibrée des risques par les unités d'affaires ou les fonctions de l'entreprise. Cela inclut la surveillance des risques liés à la chaîne d'approvisionnement ainsi que les risques liés à l'éthique, à la fraude et à la corruption. Tous les employés de chaque unité commerciale, fonction et niveau de l'organisation ont la responsabilité de gérer les risques.

Borex fait preuve de diligence raisonnable en mettant de l'avant un niveau proportionnel de surveillance des risques sur la chaîne d'approvisionnement en lien avec les biens achetés, notamment par le biais d'exigences supplémentaires comme celles contenues dans sa charte d'approvisionnement responsable (ou découlant d'une analyse environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)) et l'adhésion à ses politiques et à son code d'éthique qui interdit explicitement toute tolérance envers l'esclavage moderne. Pour plus de détails concernant le processus de diligence raisonnable, voir la section suivante.

Politiques et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants

POLITIQUES ET PROCESSUS MIS EN PLACE

Borex utilise des pratiques de diligence adaptées aux risques liés à ses activités, à ses chaînes d'approvisionnement ainsi qu'à ses relations d'affaires afin de maintenir une conduite responsable.

Les politiques et engagements de Borex couvrent notamment les droits de la personne, la santé et la sécurité, la diversité et l'inclusion, l'environnement et la corruption. Borex a une tolérance zéro envers la violation des droits de la personne. Nous adhérons aux [Principes de l'Équateur](#) et à la [Déclaration universelle des droits de l'Homme](#), et nous tenons à collaborer avec des parties prenantes pour qui le respect de ces principes constitue une priorité.

D'ailleurs, les considérations liées au respect des droits de la personne font partie intégrante des décisions stratégiques prises par la haute direction, comme la mise à jour de politiques internes, le développement de nouveaux projets et les conditions de travail de nos employés.

En matière de gouvernance, afin de suivre de façon étroite les actions mises en place et leurs résultats, ainsi que d'évaluer les impacts sur les chaînes d'approvisionnement et les moyens à déployer au besoin, un groupe de travail multidisciplinaire sur l'approvisionnement responsable a été mis en place. Le conseil d'administration compte également dans son mandat une responsabilité concernant l'approvisionnement responsable.

Au cours de la dernière année, la gestion de nos approvisionnements stratégiques a également été formalisée en intégrant ce rôle dans les fonctions du vice-président principal stratégie corporative et performance d'affaires, et par la création d'une direction des approvisionnements stratégiques.

De plus, nous entretenons une collaboration très étroite avec des fournisseurs stratégiques qui partagent les mêmes valeurs en matière de droits de la personne, d'éthique, de santé et sécurité et d'environnement, ce qui nous permet d'optimiser la réalisation de nos projets, dans le respect des échéanciers.

Borex dispose d'une variété d'outils et de processus pour soutenir son engagement en matière d'approvisionnement responsable et de respect des droits de la personne, dont ceux présentés ci-après.

Auprès de nos fournisseurs



L'adoption et la mise en œuvre d'une [charte d'approvisionnement](#) responsable pour expliciter nos attentes envers nos fournisseurs. Lorsqu'approprié, Borex évalue la possibilité d'intégrer dans ses contrats des clauses prévoyant des mécanismes de remédiation en cas de suspicion ou d'indications relatives à du potentiel travail forcé ou travail des enfants.



L'[évaluation EcoVadis](#) pour certains fournisseurs stratégiques (ou une analyse ESG appropriée) afin d'intégrer de façon concrète la performance ESG.



La [signature du Solar Industry Forced Labor Prevention Pledge](#), un engagement formel et collectif contre le recours au travail forcé dans l'industrie solaire.



La [mobilisation et la sensibilisation](#) pour contribuer à l'évolution collective des pratiques d'affaires de notre secteur.

Auprès de nos employés

- Un [code d'éthique](#) récemment mis à jour assorti d'une formation obligatoire et annuelle pour tous les employés, ainsi qu'une gestion stratégique de nos approvisionnements.

Auprès des communautés

- La réalisation, lorsque pertinent, d'évaluations des impacts négatifs potentiels sur les droits de la personne et des risques liés aux changements climatiques, conformément aux [Principes de l'Équateur](#). En 2023, neuf projets ont fait l'objet d'une telle analyse (terminée ou en cours).

LES OUTILS UTILISÉS



La charte d'approvisionnement responsable

Les attentes que nous entretenons à l'égard de nos fournisseurs sont définies dans notre [charte d'approvisionnement responsable](#), dont la mise à jour a été publiée en décembre 2021. Basée sur la norme ISO 26000, celle-ci fait dorénavant partie intégrante de nos appels d'offres pour l'achat de produits d'un montant supérieur à 150 000 CAD/USD/EUR et Boralex requiert de ses fournisseurs un engagement contractuel à se conformer à celle-ci. Dans les cas où il s'avère impossible pour un fournisseur de signer la charte, une approche de diligence raisonnable adaptée au fournisseur est mise en place et une analyse ESG peut être réalisée.

Dans le cadre de cette charte, nous demandons à nos fournisseurs de s'engager sur cinq grands principes :

- Le respect des droits fondamentaux – dont le travail des enfants, l'esclavage moderne et le travail forcé –, en agissant conformément aux lois et réglementations applicables dans les pays où ils exercent leurs activités, ainsi que les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ;
- Le respect et la protection de l'environnement et de la biodiversité, entre autres en se préoccupant des impacts de leurs activités et de leur empreinte carbone ;
- Le maintien d'un comportement éthique et intègre, notamment en adoptant une conduite conforme à notre code d'éthique ;
- La protection de la santé et sécurité de leur personnel, de leurs sous-traitants et de la population où ils exercent leurs activités ;
- La promotion du développement local, notamment en faisant appel à des entreprises implantées localement.

En cas de manquement à ces engagements, les fournisseurs doivent le signaler à Boralex et entreprendre des mesures correctives dans les plus brefs délais. En ce qui concerne le respect des droits fondamentaux, soit le travail des enfants et le travail forcé, nous exigeons que nos fournisseurs garantissent l'application de ces principes dans leurs activités. Nous nous réservons également le droit de leur demander des informations et des pièces justificatives démontrant que des vérifications sont régulièrement réalisées auprès de leurs sous-traitants.



L'évaluation EcoVadis

Boralex encourage ses fournisseurs à participer à l'évaluation [EcoVadis](#), qui permet d'avoir un aperçu de leurs pratiques d'affaires durables, en comparaison avec celles de l'ensemble du secteur d'activité et de la région concernés. En 2023, 81 % de notre volume d'achats a été réalisé auprès de tels fournisseurs (pour l'achat de produits d'un montant supérieur à 150 000 CAD/USD/EUR).

RISQUE DE RECOURS AU TRAVAIL FORCÉ OU AU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET MESURES PRISES POUR ÉVALUER ET GÉRER CE RISQUE

Afin d'évaluer le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement, nous avons effectué une cartographie des risques de nos fournisseurs actifs de biens dans toutes les régions où Boralex s'approvisionne dans le cadre de ses activités.

Celle-ci est basée sur une analyse externe des risques effectuée par le biais d'une évaluation validée par EcoVadis lorsqu'applicable (comme mentionné à la page précédente), ainsi qu'une évaluation des risques de nos fournisseurs principaux par rapport à des indices externes disponibles qui nous permettent de déterminer lesquels présentent une exposition au risque plus élevée en matière d'esclavage moderne :

- Risques en lien avec l'industrie du fournisseur ;
- Risques liés à la nature des produits ;
- Risques liés au pays ;
- Complexité de la chaîne d'approvisionnement du fournisseur ;
- Gouvernance, politiques et contrôles du fournisseur sur l'esclavage moderne, ainsi que diligence raisonnable et code de conduite.

Notre examen des risques s'est ainsi concentré sur ces fournisseurs principaux, afin que son étendue et sa profondeur soient proportionnelles à la potentielle exposition aux risques qu'ils peuvent représenter.

Suivant l'examen de diligence raisonnable réalisé en 2023, nous n'avons pas identifié d'incidents connus d'esclavage moderne parmi nos fournisseurs.

MESURES PRISES POUR REMÉDIER À TOUT TRAVAIL FORCÉ OU TRAVAIL DES ENFANTS

Suivant la cartographie de nos fournisseurs actifs, l'identification de nos fournisseurs principaux et l'examen approfondi pour déterminer si certains présentent un risque d'exposition plus élevé en matière d'esclavage moderne, nous n'avons pas identifié d'incidents connus. Ainsi, la question de la remédiation n'est pas considérée pour la période couverte par ce rapport.

Néanmoins, nous maintenons notre vigie à cet égard, et comptons sur un processus d'approvisionnement qui repose sur les engagements contenus dans une charte d'approvisionnement responsable ou une analyse ESG, et dont la gouvernance a été renforcée en 2023.

MESURES PRISES POUR REMÉDIER AUX PERTES DE REVENUS DES FAMILLES LES PLUS VULNÉRABLES ENGENDRÉES PAR TOUTE MESURE VISANT À ÉLIMINER LE RECOURS AU TRAVAIL FORCÉ OU AU TRAVAIL DES ENFANTS

Comme mentionné à la section précédente, notre évaluation ne nous a pas permis de constater de pertes de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

FORMATION DONNÉE AUX EMPLOYÉS SUR LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

Boralex a une politique de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne, de la traite de personnes ainsi que du travail non déclaré, involontaire, forcé et des enfants. Cette politique, qui fait partie intégrante de notre code d'éthique, est soutenue notamment par une formation annuelle et obligatoire pour tous les employés et les membres du conseil d'administration. Notre code d'éthique reflète nos valeurs et les comportements que doivent adopter nos employés et administrateurs dans toutes les activités liées à l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de droits fondamentaux.

De plus, une formation par module totalisant près de 10 heures est offerte, sur une base volontaire, à notre équipe d'approvisionnement par EcoVadis, tierce partie reconnue dans l'évaluation de la performance environnementale, sociétale et de gouvernance des entreprises et de leurs chaînes d'approvisionnement. Celle-ci inclut les droits de la personne, notamment le travail forcé et le travail des enfants.

Nous nous assurons de revoir régulièrement nos politiques et formations afin de les garder à jour, adéquates et pertinentes.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES EFFORTS DÉPLOYÉS POUR ÉVITER LE RECOURS AU TRAVAIL FORCÉ OU AU TRAVAIL DES ENFANTS

Boralex a mis en place des initiatives qui permettent d'évaluer l'efficacité des efforts déployés pour éviter le recours au travail forcé ou au travail des enfants, et continuera d'améliorer et d'affiner ses indicateurs de réussite.

D'abord, comme mentionné précédemment, Boralex encourage pour certains de ses fournisseurs une évaluation EcoVadis et fait également cette auto-évaluation afin de mettre en lumière les mesures et les pratiques de l'organisation. Cette évaluation comprend également une surveillance à 360 degrés intégrant des informations externes. Cette façon de faire facilite la gestion responsable de nos partenaires, puisque nous sommes ainsi avisés par EcoVadis si de nouveaux risques ou des changements surviennent chez l'un de nos fournisseurs. Une revue est faite chaque trimestre à l'interne.

Deuxièmement, en 2023, 98 % du volume des achats de produits d'un montant de 150 000 CAD/USD/EUR a été réalisé auprès de fournisseurs ayant signé notre charte d'approvisionnement responsable ou fait l'objet d'une analyse ESG. Notre charte d'approvisionnement responsable prévoit que les fournisseurs doivent signaler tout manquement aux engagements qui y sont contenus (notamment le respect des droits fondamentaux) et entreprendre des mesures correctives dans les plus brefs délais, s'il y a lieu. Boralex se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires et d'auditer ses fournisseurs. Une revue est faite chaque trimestre à l'interne.

Troisièmement, Boralex suit, comme indicateur de rendement, le taux d'achèvement de la formation sur le code d'éthique par ses employés et les membres du conseil d'administration. Or, celle-ci comprend une section liée au respect des droits de la personne et à notre politique de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne ainsi que du travail forcé et des enfants. Au total, 99 % de nos employés et administrateurs l'avaient terminée à la fin de 2023. La formation doit être suivie à l'arrivée d'un nouvel employé ou administrateur, puis annuellement par tous.

Enfin, dans l'éventualité où, malgré nos efforts, nos employés travaillant de près avec nos fournisseurs seraient témoins de conversations ou d'événements soulevant des questions liées au travail forcé ou au travail des enfants, nous avons mis à leur disposition une assistance éthique, disponible en tout temps sur Internet et par téléphone, et administrée par une entité externe, qui leur permet de signaler toute préoccupation de façon anonyme.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.



Alain Rhéaume

Président du conseil Boralex inc.
Administrateur de sociétés

J'ai le pouvoir de lier Boralex inc. et ses filiales visées



Patrick Decostre

Président et chef de la direction

J'ai le pouvoir de lier Boralex inc. et ses filiales visées

ANNEXE 1

Filiales canadiennes de Boralex

1021702 B.C. LTD.	ALBERTA RENEWABLE POWER LIMITED PARTNERSHIP	BORALEX POWER LIMITED PARTNERSHIP/ SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BORALEX ÉNERGIE
13698742 CANADA INC.		
13698777 CANADA INC.	ALBERTA SHARPHILLS RENEWABLE POWER LIMITED PARTNERSHIP	BORALEX PROJECT SUB III INC./PROJET BORALEX SUB III INC.
13698807 CANADA INC.		
14710690 CANADA INC.	BABCOCK RIDGE WIND LIMITED PARTNERSHIP	BORALEX QUÉBEC HOLDING L.P./BORALEX QUÉBEC SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE S.E.C.
14710703 CANADA INC.		
15519683 CANADA INC.	BABCOCK RIDGE WIND POWER CORPORATION	BORALEX SOLAR CIA II ULC
15519730 CANADA INC.	BISNETT WIND FARM LIMITED PARTNERSHIP	BORALEX SOLAR CIA ULC
15519772 CANADA INC.		BORALEX VAUGHAN INC.
2474740 ONTARIO INC.	BORALEX DÉVELOPPEMENT CANADA INC. / BORALEX DEVELOPMENT CANADA INC.	BORALEX WESTERN ENERGY INC.
3266964 NOVA SCOTIA LIMITED		
5997889 MANITOBA LTD.	BORALEX INC.	BORALEX WIND ENERGY 2 INC. / BORALEX ÉNERGIE ÉOLIENNE 2 INC.
7638957 CANADA INC.	BORALEX INTERNATIONAL INC.	
7638965 CANADA INC.		
7640609 CANADA INC.	BORALEX LEASING SUB I INC./LOCATION BORALEX SUB I INC.	BORALEX WIND ENERGY INC. / BORALEX ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.
8437084 CANADA INC.		
8471398 CANADA INC.	BORALEX LEASING SUB II INC./LOCATION BORALEX SUB II INC.	BORALEX YELLOW FALLS HOLDINGS INC.
8471410 CANADA INC.		
9143939 CANADA INC.	BORALEX OCEAN FALLS LIMITED PARTNERSHIP	BRANT BATTERY ENERGY STORAGE PROJECT INC.
9145745 CANADA INC.		CARLEX CORPORATION INC.
9217-3483 QUÉBEC INC.	BORALEX ONTARIO ENERGY HOLDINGS 2 LP / PLACEMENTS ÉNERGÉTIQUES BORALEX ONTARIO 2 S.E.C.	DES MOULINS WIND POWER GP INC./ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS COMMANDITÉ INC.
9337-9675 QUÉBEC INC.		
9778691 CANADA INC	BORALEX ONTARIO ENERGY HOLDINGS LP / PLACEMENTS ÉNERGÉTIQUES BORALEX ONTARIO S.E.C.	DES MOULINS WIND POWER L.P./ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS S.E.C.
9778705 CANADA INC.		
9778713 CANADA INC.		
9778721 CANADA INC.		DES NEIGES HOLDING CHARLEVOIX, S.E.N.C.
9798293 CANADA INC.	BORALEX OPERATIONS INC. / BORALEX OPÉRATIONS INC.	DES NEIGES HOLDING OUEST, S.E.N.C.
AIR CASCADES INC.		

DES NEIGES HOLDING SUD,
S.E.N.C.

ÉOLIENNES CÔTE-DE-
BEAUPRÉ INC.

ÉOLIENNES CÔTE-DE-
BEAUPRÉ S.E.C.

ÉOLIENNES TÉMISCOUATA
II INC.

ÉOLIENNES TÉMISCOUATA
II L.P./ÉOLIENNES
TÉMISCOUATA II S.E.C.

ÉOLIENNES TÉMISCOUATA
INC.

ÉOLIENNES TÉMISCOUATA
S.E.C.

FRAMPTON WIND ENERGY
GP INC./ÉOLIENNES
FRAMPTON GP INC.

FRAMPTON WIND ENERGY
L.P./ÉOLIENNES FRAMPTON
S.E.C.

FRONT LINE WIND FARM
LIMITED PARTNERSHIP

FWRN LP

GRACEY WIND FARM
LIMITED PARTNERSHIP

HAGERSVILLE BATTERY
STORAGE INC.

INTEGRATED SOLAR
ENERGY INC.

JAMIE CREEK LP

LE PLATEAU 2 LIMITED / LE
PLATEAU 2 LIMITÉE

LE PLATEAU COMMUNITY
WIND POWER L.P./ ÉNERGIE
ÉOLIENNE
COMMUNAUTAIRE LE
PLATEAU S.E.C.

LE PLATEAU WIND POWER
GP INC./ ÉNERGIE
ÉOLIENNE LE PLATEAU
COMMANDITÉ INC.

LE PLATEAU WIND POWER
L.P./ ÉNERGIE ÉOLIENNE LE
PLATEAU S.E.C.

LENNOX BATTERY ENERGY
STORAGE PROJECT INC.

MARSH LINE WIND FARM
LIMITED PARTNERSHIP

MOOSE LAKE WIND LIMITED
PARTNERSHIP

MOOSE LAKE WIND POWER
CORPORATION

NAYLOR WIND FARM
LIMITED PARTNERSHIP

NORTH MALDEN WIND
FARM LIMITED
PARTNERSHIP

NR CAPITAL GENERAL
PARTNERSHIP

OLD ELM WIND FARM LTD.

OTTER CREEK WIND FARM
GP INC.

OTTER CREEK WIND FARM
LIMITED PARTNERSHIP

OXFORD BATTERY ENERGY
STORAGE PROJECT INC.

PARC ÉOLIEN APUJAT INC.

PARC ÉOLIEN APUJAT S.E.C.

PARC ÉOLIEN CÔTE-NORD
HOLDING S.E.C.

PORT RYERSE WIND FARM
LIMITED PARTNERSHIP

POTHOLE CREEK WIND
FARM LTD.

RED WILLOW WIND LIMITED
PARTNERSHIP

RED WILLOW WIND POWER
CORPORATION

RICHARDSON WIND FARM
LIMITED PARTNERSHIP

RONCEVAUX GP
LIMITED/RONCEVAUX
COMMANDITÉ LIMITÉE

RONCEVAUX WIND POWER
L.P./ÉNERGIE ÉOLIENNE
RONCEVAUX S.E.C.

S.E.C. FORCES MOTRICES
ST-FRANÇOIS

SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ
WIND FARM 4 GP/

PARC ÉOLIEN DE LA
SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ
4, S.E.N.C.

SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ
WIND FARMS 2 AND 3
GENERAL PARTNERSHIP /
PARCS ÉOLIENS DE LA
SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ 2
ET 3, SOCIÉTÉ EN NOM
COLLECTIF

SOCIÉTÉ DE PROJET BVH1,
S.E.N.C.

SOCIÉTÉ DE PROJET BVH2,
S.E.N.C.

SOCIÉTÉ DE PROJET BVH3,
S.E.N.C.

SOUTH SIDE WIND FARM
LIMITED PARTNERSHIP

SWANTON LINE WIND FARM
LIMITED PARTNERSHIP

TILBURY BATTERY
STORAGE INC.

WINDY POINT WIND PARK
LIMITED

YELLOW FALLS POWER
LIMITED PARTNERSHIP